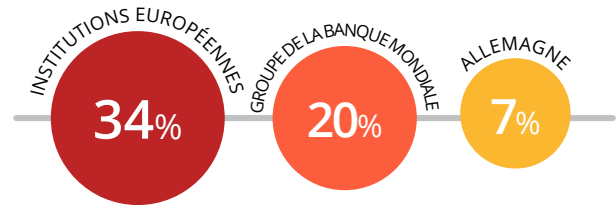




Togo

Le Togo est un pays à faible revenu et fait partie des pays les moins avancés (PMA); son RNB est de 610 USD par habitant (2017) et sa population de 7.8 millions d'habitants (2017). Dans le cadre du suivi 2018, le Togo a notifié avoir reçu 366 millions USD au titre de la coopération pour le développement.

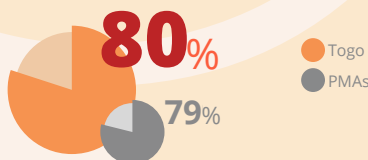
Principaux partenaires du développement du cycle de suivi 2018 (versements notifiés en 2017)



1. Planification nationale du développement et orientation des résultats

Qualité générale du cadre national de résultats

Des stratégies de développement de qualité, inclusives et axées sur les résultats sont essentielles pour faciliter l'appropriation par les pays de leur développement, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). La qualité de la planification nationale du développement au Togo est **moyenne (80%)**.



La stratégie nationale de développement...

... définit des priorités, des objectifs et des indicateurs



... inclut des informations sur le budget ou les dépenses



... est alignée sur les ODD



Des rapports d'étape sont régulièrement mis à disposition



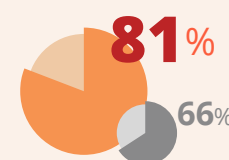
* Stratégie approuvée avant 2015

Ampleur du recours à des cadres de résultats propres aux pays

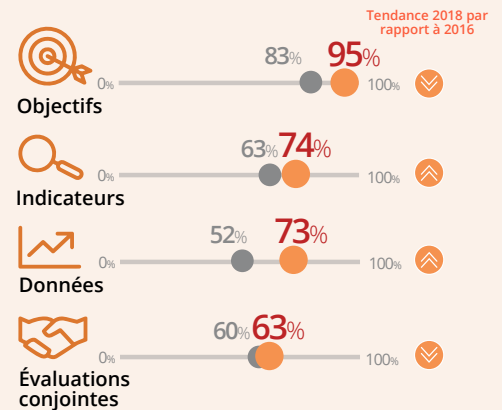
L'alignement du pays partenaire sur les priorités de développement des pays est au cœur de l'appropriation par les pays. Le suivi du Partenariat mondial permet d'évaluer si les interventions : définissent des objectifs sur la base des stratégies nationales de développement ; définissent des indicateurs à partir des cadres nationaux de résultats ; utilisent les données et statistiques publiques à l'appui du suivi ; et associent les pouvoirs publics aux évaluations. Les trois premiers éléments fournissent les données officielles à notifier au titre de l'indicateur 17.15.1 des ODD. Au Togo, l'alignement des partenaires du développement sur les priorités du pays est **élevé (81% - indicateur 17.15.1)**.



ODD 17.15.1



Togo
PMA



2. Collaboration multipartite

Reconnaissant que la participation inclusive et équitable de tous les acteurs est nécessaire au succès des efforts de développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise une action collective de l'ensemble de la société. Le suivi du Partenariat mondial porte en particulier sur la participation de la société civile et du secteur privé du point de vue des pouvoirs publics et des représentants de ces parties prenantes.

Qualité du dialogue public-privé

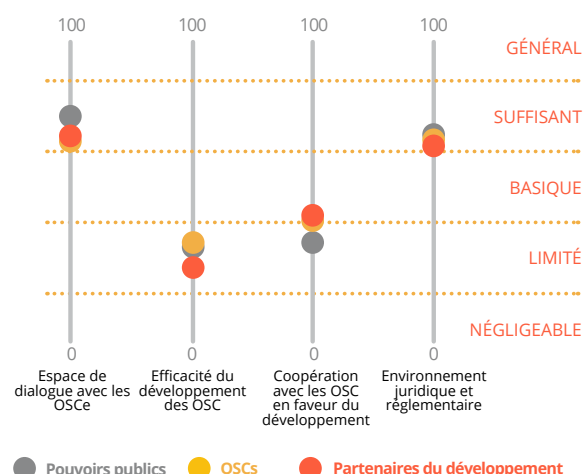
Les représentants des pouvoirs publics perçoivent le dialogue public-privé comme **en progression**, les petites et moyennes entreprises (PME) comme **récent** et les grandes entreprises privées comme **récent**.



● Efficace ● En progression ● Récent ● Faible ● Non évalué

Environnement favorable aux organisations de la société civile

Notifié comme **basique** par les représentants des pouvoirs publics, **basique** par les organisations de la société civile (OSCs) et **basique** par les partenaires du développement.



3. Amélioration de la qualité et de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques

Renforcement des systèmes de gestion des finances publiques

Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) solides apportent une contribution essentielle à la bonne gouvernance et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Togo a enregistré **une progression** de la qualité de ses systèmes de GFP.

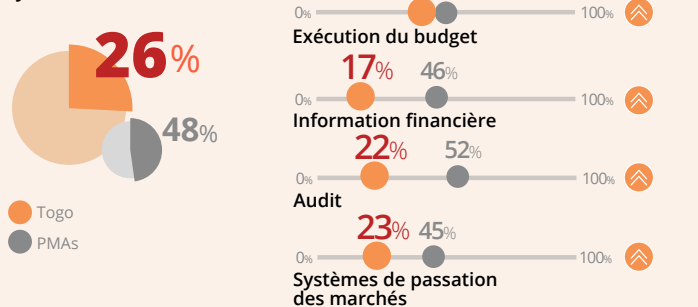


Utilisation par le partenaire des systèmes nationaux de GFP

L'utilisation de ces systèmes par les partenaires du développement à l'appui de la coopération fait baisser les coûts d'opération mais contribue aussi à accélérer le renforcement des systèmes. En Togo, l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques a **augmenté** de 9% en 2016 à 26% en 2018.

En outre, le contrôle législatif du budget a **reculé**. La part de la coopération pour le développement dans les budgets soumis au contrôle parlementaire a **baissé** de 66% en 2016 à 57% en 2018.

Utilisation générale des systèmes nationaux



Systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Des ressources financières suffisantes et efficaces sont essentielles pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Le Togo a **mis en place certains** des éléments d'un système permettant de suivre et de rendre publics les ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, **est près de satisfaire** aux exigences de l'indicateur 5.c.1 des ODD.

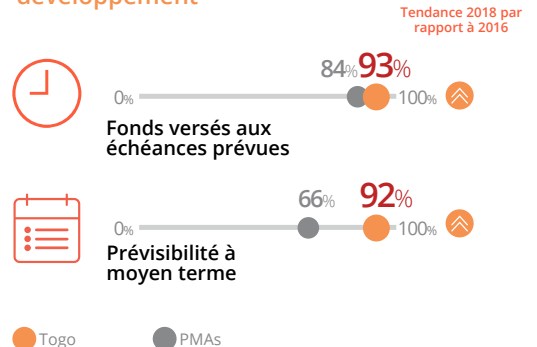


4. Prévisibilité et planification

L'existence de données de qualité et actualisées sur la coopération aide les pouvoirs publics à planifier et gérer les ressources en mettant l'accent sur les résultats et peut contribuer à la coordination du soutien des différents partenaires du développement, de façon à éviter la fragmentation et la duplication des efforts.

La prévisibilité annuelle du développement est **élevée**, avec 93% de l'aide versée comme prévu. La prévisibilité à moyen terme est **élevée**, avec 92% de l'aide disponible dans le cadre des plans de dépenses à moyen terme établis pour les trois années suivantes.

Prévisibilité de la coopération pour le développement



Systèmes de suivi des informations sur la coopération pour le développement en Togo

100% des partenaires du développement notifient des informations au moyen d'un ou de plusieurs de ces systèmes



5. Mécanismes de responsabilité mutuelle

La responsabilité mutuelle vient appuyer les efforts accomplis par les acteurs du développement pour respecter les engagements communs, améliorer leur collaboration et renforcer l'efficacité du développement. Les mécanismes de responsabilité mutuelle sont constitués de nombreuses composantes qui se renforcent mutuellement et peuvent contribuer à accroître la transparence et la responsabilité au niveau des pays. Le suivi du Partenariat mondial définit et évalue la responsabilité mutuelle au regard de cinq composantes. Le Togo a **mis en place l'ensemble des cinq** composantes.

